

L'an deux mil douze, le vingt et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de Saint-Sulpice-le-Dunois s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard DELAFONT, Maire.

Sont présents : M M<sup>mes</sup> DARDAILLON Bruno, GUIGNAT Marie-Claude, DUMOULIN Robert, DEBROSSE Guy, PARINAUD Charles, DESFOUGERES Francette, TISSIER Roger, BARCAT Jeannette, JOYEUX Sylvie.

Absents : DUMOULIN Roger, NEVEU Christophe, PERICAT Bernard, PINAULT Murielle, PASQUIGNON Laurent.

Monsieur PARINAUD Charles est élu secrétaire de séance.

-----  
**Délibération n° 120321.01: Taux des taxes foncières 2012**

Monsieur le Maire fait part des besoins de recettes de la Commune et présente les bases d'impositions prévisionnelles pour 2012.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- Décide d'appliquer les taux suivants :

**Produit fiscal attendu pour 2012 des taxes directes locales**

160 011	-	18 380	=	141 631
Produit nécessaire à l'équilibre du budget		Total des allocations compensatrices		Produit fiscal attendu

Calcul des taux de 2011 par application de la variation proportionnelle				Taxes	Taux votés 2012	Calcul du produit résultant des taux votés	
Taxes	Taux 2011	Coefficient de variation proportionnelle	Taux de référence			Base d'imposition prévisionnelles 2012	Produit correspondant
d'habitation	10,07	141 631	10,12	d'habitation	10,14	622 900	63 162
foncière (bâti)	12,99	----- = 1,005252	13,06	foncière (bâti)	13,07	380 300	49 705
foncière (non bâti)	51,92	140 891	52,19	foncière (non bâti)	51,92	55 400	28 764
						Total	141 631

-----  
**Délibération n° 110324.03: Vote du Budget Primitif Principal 2012**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif principal qui s'équilibre à :

634.615,63 euros en section de fonctionnement

107.482,91 euros en section d'investissement

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité approuve la proposition de Budget Principal 2012.

-----  
**Délibération n° 110324.04: Vote du Budget Primitif Annexe du service d'eau et assainissement 2012**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif Annexe du service d'eau et assainissement qui s'équilibre à :

112.330,12 euros en section d'exploitation

18.593,18 euros en section d'investissement

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité approuve la proposition de Budget Primitif Annexe du service d'eau et assainissement 2012.

-----  
**Délibération n° 110324.05: Affectation du F.D.A.E.C. 2012**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'affecter la subvention départementale au titre du F.D.A.E.C. 2012, d'un montant de 5.358,00 euros, aux travaux complémentaires d'aménagement d'une rampe d'accès à la salle polyvalente aux personnes à mobilité réduite, le solde étant affecté aux travaux sur la voirie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité . décide d'affecter la subvention au titre du F.D.A.E.C. 2012 :

- pour un montant de 4.206,00 euros à l'aménagement d'une rampe d'accès à la salle polyvalente aux personnes à mobilité réduite (complément de devis de 9.767.60 euros hors taxes), dont le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux 1ère prévision HT	3 777,90	DETR 2012 (35% du HT)	4 740,93
Travaux complément 2è prévision HT	9 767,60	FDAEC 2011 /1ère prévision (50% du HT)	1 889,00
Total travaux HT	13 545,50	FDAEC 2012 / complément (43,06% du HT)	4 206,00
		Total subvention (80% du HT)	10 835,93
TVA	2 654,91	FCTVA N+2	2 508,15
		Autofinancement	2 856,33
Total TTC	16 200,41	Total	16 200,41

- pour un montant de 1.152 euros, aux travaux prévus sur les pistes communales dont la compétence a été déléguée au SIERS, à qui il reviendra de monter le dossier correspondant et de le soumettre à délibération du Conseil Syndical.

-----

**Délibération n° 110324.06: Gestion du réseau d'eau – étude de mise en commun**

Monsieur le Maire informe de ce qu'il va être réalisé une étude pour la mise en commun de la gestion des réseaux d'eau avec les communes avoisinantes, confié à un cabinet spécialisé.

Le groupement de commande sera réalisé par la Commune de Dun le Palestel et la Commission d'appel d'offre sera composée de représentants de toutes les communes concernées.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- accepte la réalisation d'une étude pour la mise en commun de la gestion des réseaux d'eau avec les communes avoisinantes, le groupement de commande étant réalisé par la Commune de Dun le Palestel

-----

**Délibération n° 110324.07: Accueil de la chorale de l'Association Vocalise**

Madame Marie-Claude Guignat informe le Conseil que conformément à la décision du 15 février dernier, la chorale de l'Association Vocalise accepte de venir se produire à Saint-Sulpice-le-Dunois. Le concert aura lieu le samedi 29 septembre 2012 à l'église.

Il y aurait lieu de recevoir les choristes à l'issue du concert autour d'un en-cas à la salle polyvalente

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- est d'avis favorable à la proposition de Madame Marie-Claude Guignat ; les crédits nécessaires à la réception seront prélevés sur les crédits ouverts au chapitre 62 du budget 2012